



14000916



Éperlan de la Miramichi (*Osmerus mordax*)

Éperlan de la Miramichi

*L'éperlan arc-en-ciel anadrome (*Osmerus mordax*) a fait l'objet d'une exploitation commerciale et récréative intense, dans tout le sud du golfe du Saint-Laurent au moins depuis le début du siècle. La pêche dans le golfe en bordure du Nouveau-Brunswick a été examinée en 1995 (Anonyme, 1995).*

*La pêche dans l'estuaire de la rivière Miramichi est celle qui rapporte le plus de débarquements dans l'Est du Canada, depuis 1989, la moyenne se chiffrait à 300 tonnes par année. La pêche d'automne en eau libre représente généralement 20 % environ du total des débarquements pour la période du 15 octobre jusqu'à la fin de mars de l'année civile suivante. Les engins fixes utilisés sont assez semblables à l'automne et en hiver, mais à l'automne les engins sont fixés au fond, tandis qu'en hiver, ils sont suspendus à la couverture de glace. Les principaux engins de pêche (parcs fermés et filets à poche) ne sont pas sélectifs et on se préoccupe actuellement des prises accidentelles de trois espèces en particulier : le bar rayé (*Morone saxatilis*), la merluche blanche (*Urophycis tenuis*) et la plie rouge (*Pleuronectes americanus*). Le bar rayé est un poisson recherché par les pêcheurs récréatifs qui fait actuellement l'objet de mesures de conservation à cause de l'abondance limitée des reproducteurs. La merluche blanche a été exploitée à l'échelle commerciale dans tout le sud du golfe, mais sa biomasse a actuellement atteint son niveau le plus bas depuis l'adoption de la gestion par quota en 1982, de sorte qu'un moratoire a été imposé en 1995. La plie rouge vit dans les eaux côtières, peu profondes, et ses indices d'abondance révèlent une diminution par rapport aux années précédentes.*

Description générale

Vu la situation de ces poissons de fond qui sont recherchés par les pêcheurs récréatifs et leur apparition parmi les prises accidentelles de la pêche en eau libre de l'éperlan, une étude a été entreprise afin d'évaluer et de décrire les captures de ces poissons compte tenu de leur état et du nombre de prises par rapport à l'espèce visée. Un échantillonnage des prises accidentelles de bars rayés,

de merluches blanches et de plies rouges dans le cadre de la pêche en eau libre de l'éperlan a été entrepris en 1994, et répété en 1995. Le but de l'étude de 1995 était 1) d'évaluer l'ampleur relative et absolue des prises accidentelles des trois espèces qui suscitent des inquiétudes, 2) de documenter la composition par taille des prises accidentelles, et 3) d'évaluer les mesures correctrices qu'on pourrait utiliser pour réduire les prises accidentelles. L'échantillonnage était réalisé deux fois par semaine, à deux endroits dans la baie Miramichi, l'un en amont, près de Chatham, et l'autre en aval, aux environs de Loggieville.

Résultats

Captures moyennes et relatives: La plus forte abondance moyenne (prises par unité d'effort) en poids était celle du poulamon (*Microgadus tomcod*) à 26 kg/filet/jour, suivie, au deuxième rang, par la merluche blanche (23 kg/filet/jour), puis par l'éperlan (13 kg/filet/jour) et la plie rouge (3 kg/filet/jour). En nombre, les jeunes bars de l'année se plaçaient au premier rang, avec en moyenne 312 poissons/filet/jour en 1994 et en 1995. Les différences étaient cependant notables du côté de la composition par taille des prises accidentelles d'une année à l'autre. En 1994, environ 8 kg de merluches blanches étaient capturées par kilogramme d'éperlans. En 1995, les prises relatives de merluches et d'éperlans étaient semblables. Les captures de 1994 incluaient une grande proportion de merluches de plus de 25 cm de longueur totale, tandis qu'en 1995, ces gros poissons étaient essentiellement absents des prises. Les petites plies rouges (< 25 cm de longueur totale) étaient plus abondantes en 1995 qu'en 1994.

Importance des prises accidentelles: Les PUE hebdomadaires moyennes ont été rajustées par rapport à l'effort total, et calculées pour l'ensemble de la saison, afin d'évaluer le total des prises accidentelles pour l'année.

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487.

Année	Prise	Merluche blanche	Plie rouge	Eperlan	Poulamon	Bar rayé
1994	PUE	33.2 kg	2.2 kg	8.4 kg	25.4 kg	-
	PUE	217 poissons	10 poissons	-	-	98
	Prise	44 t	3 t	11 t	34 t	131.000 poissons
1995	PUE	16.5 kg	3.7 kg	16.6 kg	26.0 kg	-
	PUE	282 poissons	45 poissons	-	-	475
	Prise	17 t	4 t	17 t	27 t	501.000 poissons

L'interception de poissons non visés n'est pas synonyme de mortalité. Les captures étaient généralement triées sur l'eau et des quantités variables de prises accidentelles étaient rejetées à l'eau quelques minutes seulement après avoir été ramenées à bord. Les merluches vivantes ayant eu quelques difficultés à redescendre dans la colonne d'eau, après le tri, la prédation par les mouettes semble avoir été relativement importante. Les poissons triés vivants étaient généralement parmi les plus gros représentants dans les prises accidentelles. Les jeunes bars rayés de l'année étaient petits, mais avaient tendance à se frayer un chemin vigoureusement sur le dessus des prises et pouvaient être rejetés facilement. L'évaluation de l'ampleur des prises accidentelles peut être faussée à la hausse par la recapture de poissons déjà remis à l'eau. Les taux d'exploitation de la merluche blanche, de la plie rouge et du bar rayé dans les engins de pêche à éperlans ne sont pas connus.

Périodiété des prises: Les prises accidentelles de jeunes bars de l'année ont eu tendance à augmenter avec la saison, dans le fond de la baie Miramichi, mais ont diminué avec le temps, à l'embouchure de la baie. Les prises accidentelles de bars pourraient donc être réduites dans l'embouchure de la baie, si l'on retardait la saison de deux semaines. Cette mesure n'aurait cependant pas d'effet dans le fond de la baie.

Les prises de merluche blanche diminuaient en général au fur et à mesure de la saison, dans la baie, mais la diminution des prises accidentelles n'a pas été vraiment marquée avant la mi-novembre. Il n'y avait pas de tendance au fil de la saison en ce qui concerne les prises accidentelles de plies rouges.

Les captures d'éperlans étaient relativement uniformes, tout au long de la saison de pêche en eau libre, tandis que les prises de poulamons ont augmenté, de l'embouchure jusqu'au fond de la baie, pendant la saison.

Profils de taille et de poids: Les jeunes de l'année constituaient le groupe d'âge dominant des prises accidentelles de bars. La seule façon de diminuer de

manière notable les prises accidentelles de bars, en nombre et en poids, serait donc d'éliminer ou de réduire substantiellement la pêche de l'éperlan.

Les captures de merluches blanches n'ont pas été attribuées à un groupe d'âge particulier en fonction de leur poids, mais les petites merluches (<25 cm de longueur totale) étaient les plus abondantes en nombre et en biomasse. L'élimination de la merluche de moins de 20 cm de longueur totale aurait réduit les prises de 70 % en nombre et de 60 %, en poids.

Les plies rouges de taille commerciale (> 18 cm de longueur totale) représentaient 75 % des prises, en poids, mais moins de 30 % du nombre. Le règlement actuel, qui exige que les pêcheurs d'éperlan libèrent les plies capturées accidentellement, surtout celles qui sont de taille commerciale, est un moyen efficace de réduire le poids des prises accidentelles, mais pas nécessairement leur nombre.

Consultations publiques

Un atelier des sciences a eu lieu en janvier 1996. Il réunissait des membres de l'industrie de la pêche et des représentants de la Gestion des pêches du Ministère des Pêches et des Océans, qui se sont penchés sur les résultats des études des prises accidentelles de 1994 et de 1995. Les méthodes y ont été décrites et les données, interprétées. Les données présentées à la réunion et les entretiens au sujet de l'analyse et de l'interprétation ont été inclus dans l'ébauche préparée par le chef d'équipe qui a été soumise par la suite à un examen par les pairs, en février 1996.

Considérations de gestion

L'ampleur des prises accidentelles sur le plan de la quantité et des groupes de taille, varie selon les années. Les répercussions de ces prises accidentelles ne sont pas connues parce qu'il est impossible de mesurer le taux réel de mortalité (p. ex. bon nombre des jeunes bars sont libérés, et la proportion des prises accidentelles par rapport à l'abondance de la population n'est pas connue).

L'objectif serait de limiter le plus possible les quantités de prises accidentelles d'espèces non visées. On ne croit pas que le seul fait de retarder le début de la saison réduise l'ampleur des prises accidentelles.

Les mesures visant à réduire les prises accidentelles devront être étudiées dans le contexte de leurs répercussions possibles sur les débarquements de

l'espèce visée, c'est-à-dire l'éperlan. L'augmentation du maillage pourrait contribuer à régler le problème des prises accidentelles, mais aurait des effets négatifs sur les débarquements d'éperlans et de poulamons. Les configurations actuelles des filets constituent un compromis entre le problème de l'empêchement des poissons non visés et la rétention des éperlans de taille commerciale.

Les mailles en extension de 2,4 cm retiennent efficacement les éperlans de taille commerciale (> 12 cm de longueur à la fourche), tout en évitant de retenir et d'empêtrer les petits éperlans du groupe d'âge 0 qui sont beaucoup plus nombreux. Les éperlans commercialisables, dans l'ensemble des prises, représentent environ 90 % en poids et 85 %, en nombre.

Le poulamon est aussi une espèce fréquemment visée dans le cadre de la pêche de l'éperlan. En 1994, la taille commerciale minimale du poulamon était de 15 cm. Cependant, en 1995, cette limite a été portée à 18 cm. Par suite de ce changement, les captures de poulamon de taille commerciale, en 1995, correspondaient à 70 % des prises totales, en poids, mais à seulement 30 % en nombre. L'évaluation des répercussions de la modification des engins de pêche de l'éperlan sur cette espèce dépend en grande partie des critères d'évaluation du poids ou du nombre des poissons. Une des solutions serait de réorienter la pêche en eau libre vers les gros poulamons. On pourrait utiliser des filets à maillage plus grand, ce qui réduirait les prises accidentelles de jeunes bars, merluches et poulamons.

Même si les prises accidentelles représentent un problème notoire dans le cadre de cette petite pêche, on ne recommande tout de même pas de l'interdire, étant donné l'incertitude des répercussions réelles de la pêche sur les autres ressources halieutiques.

L'évaluation n'a pas porté sur l'ensemble de la pêche en eau libre. Pour faire une évaluation appropriée, il faudrait que les résultats mentionnés ici pour une partie de la pêche soient comparés à l'ensemble de cette pêche.

Recommandations pour la recherche

- Il faudrait déterminer le taux de mortalité des prises accidentelles rejetées à l'eau. Sans cette information, il n'est pas possible d'évaluer les répercussions sur le recrutement ultérieur.

Bibliographie

Anonyme. 1995. Rapport sur l'état des stocks des poissons diadromes pour la région du Golfe, 1995. Révisé par la Direction des sciences, Centre des pêches du Golfe, ministère des Pêches et des Océans, Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2286: 343 p.

Personne-ressource

Gérald Chaput
Ministère des Pêches et des Océans
Pêches du Golfe
Région des Maritimes
343, rue Archibald
Moncton (N.-B.)
E1C 9B6

Téléphone : (506) 851-2022
Télécopieur : (506) 851-2147